



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 21 novembre 2013 — N° 95

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration concernant le 75^e anniversaire des Carrières de Saint-Dominique.

Mme de Santis (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de féliciter le D^r Pasquale Ferraro, président d'honneur du Bal des gouverneurs de la Fondation communautaire canadienne-italienne.

Mme Gadoury-Hamelin (Masson) fait une déclaration concernant la 25^e édition du Festival de peinture à Mascouche.

Mme Vien (Bellechasse) fait une déclaration afin de féliciter M. Raoul Vallières pour l'obtention du Prix Mérite Centraide 2013.

M. Bonnardel (Granby) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Laurent Godbout, la crème des chefs.

21 novembre 2013

Mme David (Gouin) fait une déclaration concernant les 25 ans du Groupe d'entraide maternelle de La Petite Patrie.

M. Morin (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de féliciter Mme Ève Landry pour son diplôme honorifique remis par la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup.

M. Richer (Argenteuil) fait une déclaration concernant le 20^e anniversaire du Centre aux sources d'Argenteuil.

M. Billette (Huntingdon) fait une déclaration concernant Moisson d'Or 2013.

Mme Léger (Pointe-aux-Trembles) fait une déclaration concernant la Journée mondiale de l'enfance.

À 9 h 57, M. Cousineau, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 10.

Moment de recueillement

Dépôts de rapports de commissions

M. Bergman (D'Arcy-McGee), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui, les 23, 24, 29, 30 et 31 octobre, et les 5, 6, 7, 12, 13, 14, 19 et 20 novembre 2013, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du livre blanc sur la création d'une assurance autonomie intitulé *L'autonomie pour tous*.

(Dépôt n° 1356-20131121)

Dépôts de pétitions

Mme Beaudoin (Mirabel) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 244 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la révision du mandat et du budget des commissions scolaires au profit des directions d'école.

(Dépôt n° 1357-20131121)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Gautrin (Verdun) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 7 100 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'augmentation du nombre de médecins de famille au Québec.

(Dépôt n° 1358-20131121)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

21 novembre 2013

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Marceau, ministre des Finances et de l'Économie, dépose :

Copie d'une lettre, en date du 19 avril 2011, adressée à Mme Hélène F. Fortin, présidente du conseil d'administration de la Société des loteries du Québec, transmise par M. Raymond Bachand, ex-ministre des Finances, concernant les critères d'octroi des appareils de loterie vidéo.

(Dépôt n° 1359-20131121)

Motions sans préavis

M. Dubé (Lévis), conjointement avec M. Paradis (Brome-Missisquoi) et M. Rathé (Blainville), présente une motion concernant l'équilibre budgétaire en 2014-2015; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Drainville, ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne, conjointement avec M. Dutil (Beauce-Sud), M. Deltell (Chauveau), Mme David (Gouin) et M. Rathé (Blainville), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne la Semaine nationale des institutions québécoises qui se tient du 17 au 23 novembre et qui a cette année pour thème : *Notre force, notre démocratie. Notre richesse, nos institutions.*

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Ménard (Laporte), conjointement avec M. Bédard, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, M. Drainville, ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne, M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), Mme David (Gouin) et M. Rathé (Blainville), propose :

21 novembre 2013

QUE l'Assemblée nationale félicite les finalistes des Prix reconnaissance du Forum des jeunes de la fonction publique québécoise, que nous avons le plaisir d'accueillir dans nos tribunes;

QU'elle reconnaisse le talent et la contribution des 35 ans et moins dans la fonction publique québécoise, de même que le travail des gestionnaires qui valorisent la participation et l'intégration de la jeunesse au sein de leurs ministères ou organismes respectifs;

QU'elle réitère sa fierté de pouvoir compter sur l'ardeur de cette nouvelle génération de fonctionnaires pour relever les défis auxquels fera face l'état québécois, et pour contribuer à l'amélioration des services aux citoyens.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. St-Arnaud, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des institutions, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 61, Loi visant principalement le recouvrement de sommes payées injustement par des organismes publics relativement à certains contrats dans l'industrie de la construction, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques les 28 et 29 novembre de même que les 2 et 3 décembre 2013 et qu'à cette fin, elle entende les organismes suivants :

Autorité des marchés financiers
Barreau du Québec
Directeur général des élections du Québec

21 novembre 2013

Association de la construction du Québec
Ordre des ingénieurs du Québec
Association des constructeurs de route et grands travaux du Québec
Association des entrepreneurs en construction du Québec
Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec
Corporation des entrepreneurs généraux du Québec
Association des ingénieurs-conseils du Québec
Ville de Montréal
FTQ-Construction
CSN-Construction
CSD-Construction

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires;

QUE le temps dévolu au parti formant le gouvernement et au parti formant l'opposition officielle pour les remarques préliminaires soit de 6 minutes chacun et que le temps dévolu au deuxième groupe d'opposition soit de 3 minutes;

QUE la durée maximale de l'exposé pour chacun des intervenants soit de 10 minutes et que l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 50 minutes;

QUE le temps dévolu au parti formant le gouvernement soit de 24 minutes et que le temps dévolu aux députés de l'opposition soit de 26 minutes;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée de la même façon que pour les remarques préliminaires;

QUE le ministre de la Justice soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 39, Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 28, Loi instituant le nouveau Code de procédure civile et du projet de loi n° 35, Loi modifiant le Code civil en matière d'état civil, de successions et de publicité des droits;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 52, Loi concernant les soins de fin de vie;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin d'entreprendre des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières en vue d'étudier l'acceptabilité pour le Québec du projet proposé par Enbridge Pipelines inc. sur le renversement vers l'est du flux de l'oléoduc 9B situé entre North Westover et Montréal décrit notamment dans le document intitulé *Inversion du flux de l'oléoduc 9B d'Enbridge*.

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143.1 du Règlement, il convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire afin d'entreprendre des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 64, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 20 novembre 2013, sur la motion de M. Blanchet, ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, proposant que le principe du projet de loi n° 37, Loi interdisant certaines activités destinées à rechercher ou à exploiter du gaz naturel dans le schiste, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

À 12 h 39, à la demande de M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, M. Cousineau, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 18 heures.

Les travaux reprennent à 18 h 02.

21 novembre 2013

Débats de fin de séance

L'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Bolduc (Jean-Talon) à M. Hébert, ministre de la Santé et des Services sociaux et ministre responsable des Aînés, portant sur le sujet suivant : « Les propos de M. Claude Castonguay sur le projet d'assurance autonomie »;
- le deuxième, sur une question adressée par Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce) à Mme Malavoy, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, portant sur le sujet suivant : « L'appel pour étude du projet de loi n° 496, Loi visant à prévenir et à réduire les conséquences liées à un traumatisme crânien ou à une commotion cérébrale chez un élève pratiquant une activité sportive scolaire ».

À 18 h 27, Mme Poirier, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 26 novembre 2013, à 13 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON